



Expert médicale judiciaire

Par **obelixpolice**, le **26/05/2008** à **18:16**

Bonjour,

j'ai été victime en 97 d'un accident de la circulation, j'ai eu une entorse cervicale, après expertise j'ai eu une indemnisation après consolidation de 3000 euros. En 2006, j'ai eu une aggravation, hernie cervicale j'ai été opéré. J'ai été a nouveau expertise par le médecin de mon assurance de l'époque, qui ne m'a pas consolidé mais à fait le rapport avec l'accident. Je devais subir une expertise médicale amiable, mais après avoir choisit le nom d'un expert, qui n'a pas voulu me recevoir car c'était une histoire d'assurance, j'ai décidé de faire appel à un avocat pour avoir une expertise médicale judiciaire. Le Président du tribubal a ordonné l'expertise médicale, mon avocat a demandé une provision qui a été refusé, et il mz szm